

**Fonds d'aide aux  
actions collectives**

**Québec**



**PLAN D'ACTION**

**2023-2028**

**DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



en se  
regroupant  
on fait le  
**poids**



**L'ACTION COLLECTIVE**

[www.faac.justice.gouv.qc.ca](http://www.faac.justice.gouv.qc.ca)



### **Coordination et rédaction**

Cette publication a été réalisée par le Fonds d'aide aux actions collectives.

© Fonds aide aux actions collectives, 2023

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation du Fonds d'aide aux actions collectives.

### **Renseignements**

Téléphone : (514) 393-2087

Sans frais : 1-855-271-3272

Télécopieur : (514) 864-2998

Site Internet : [www.faac.justice.gouv.qc.ca](http://www.faac.justice.gouv.qc.ca)

### **Notes**

Adopté par les membres du Fonds d'aide aux actions collectives le 28 août 2023.

Pour alléger le texte, nous employons la désignation « **FAAC** » pour désigner le Fonds d'aide aux actions collectives.

## Table des matières

<b>Message du président</b> .....	<b>4</b>
<b>L'organisme en bref</b> .....	<b>5</b>
Mission.....	5
Vision .....	5
Valeurs.....	5
<b>Mise en contexte</b> .....	<b>6</b>
<b>Plan d'action de développement durable</b> .....	<b>7</b>
<b>Orientation gouvernementale 1. - Faire du Québec un pôle de l'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable :</b> .....	<b>7</b>
Objectif 1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables.....	7
Sous-objectif 1.1.2 Accélérer le développement de l'économie circulaire .....	7
Sous-objectif 1.1.3 Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres .....	7
Objectif 1.3. Favoriser la consommation responsable .....	8
Sous-objectif 1.3.2. Faciliter les choix de consommation responsables et locaux .....	8
<b>Orientation gouvernementale 3. - Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec</b> .....	<b>9</b>
Objectif 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société.....	9
Sous-objectif 3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel.....	9
<b>Orientation gouvernementale 5. - Créer un État exemplaire qui agit en faveur du développement durable</b> .....	<b>9</b>
Objectif 5.5 Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable .....	9
Sous-objectif 5.5.1. Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux.....	10
Objectif 5.7 Valoriser les matières résiduelles.....	11
Sous-objectif 5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles.....	11
Objectif 5.8 Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durable .....	11
Sous-objectif 5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État.....	11-12
<b>Annexe : Objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 non-retenus</b> .....	<b>12-13</b>
<b>Tableau synoptique</b> .....	<b>13-16</b>

## Message du président

Nous avons le plaisir de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du FAAC, lequel se veut une continuité du Plan transitoire d'action de développement durable 2020-2025 visant à poursuivre nos efforts collectifs vers un avenir plus vert et plus durable.

Dans un monde confronté à des défis environnementaux et sociaux croissants, il est impératif que nous prenions des mesures concrètes pour protéger notre planète et améliorer la qualité de vie de chacun. Notre nouveau plan de développement durable est conçu dans cet esprit.

Ce plan comprend des mesures ambitieuses dans plusieurs domaines clés. Nous intensifierons nos efforts pour réduire notre empreinte écologique, encouragerons la transition vers des énergies renouvelables, soutiendrons l'efficacité énergétique et favoriserons la mobilité durable.

Nous œuvrerons également à la promotion d'une économie circulaire, en favorisant notamment, le recyclage, la réutilisation et la réduction des déchets.

Parallèlement, nous mettrons en place des politiques sociales pour promouvoir l'équité et la justice et favoriserons des pratiques commerciales responsables.

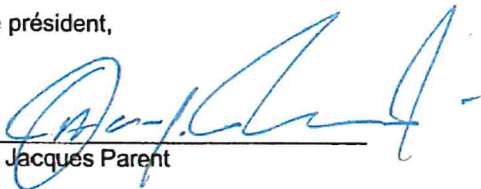
Nous sommes convaincus que notre engagement en faveur du développement durable nous permettra de relever les défis qui se présentent à nous et de construire un monde plus durable et prospère.

Dans ce contexte, nous avons évalué notre capacité à répondre aux orientations gouvernementales 2023-2028, ainsi qu'aux objectifs et sous objectifs rattachés à chacune de celles-ci.

Ainsi, nous avons, en considération de nos capacités et de notre mission, privilégié les objectifs liés à la gouvernance écoresponsable.

C'est avec beaucoup d'optimisme et de confiance que nous vous présentons dans les pages suivantes les orientations, les objectifs et les sous objectifs retenus par le FAAC.

Le président,



M. Jacques Parent

## L'organisme en bref

### Mission

---

Le FAAC est un organisme de droit public qui a pour fonction d'apporter l'aide financière aux personnes qui désirent intenter une action collective ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice d'une telle action.

Dans le cadre de ses activités, le FAAC a comme préoccupation première l'accessibilité à la justice de l'ensemble des justiciables, dans le respect de l'encadrement éthique, légal et financier. Il participe à assurer ainsi, à la population québécoise, la possibilité de faire valoir leur droit devant les tribunaux de droit commun.

### Vision

---

Le FAAC vise à apporter des innovations en matière d'actions collectives au gouvernement du Québec, axées sur les justiciables, et à être reconnu pour sa contribution à la société québécoise dans le domaine des actions collectives.

### Valeurs

---

Le FAAC entend s'appuyer sur des valeurs d'accessibilité à la justice pour les justiciables, organisationnelles d'intégrité, de diversité, d'inclusion culturelle et sociale, d'équité, d'innovation, de collaboration, de rigueur, de sens de l'État et d'excellence qui sont partagées par tous et toutes au sein de l'organisme.



## Mise en contexte

Depuis plusieurs années, le FAAC contribue à intégrer le développement durable à ses activités, en conformité avec la Loi sur le développement durable adoptée en 2006.

Cela s'est concrétisé, initialement, par le fait de développer un Plan d'action de développement durable 2008-2013, modeste, reposant sur la connaissance, l'engagement et la promotion de l'action responsable, et ce, en respect de la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (SGDD).

Par la suite, le FAAC procéda à une mise à jour de son Plan d'action de manière à maintenir ses acquis et a poursuivi ses efforts en intégrant les principes de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD).

Dans une progression vers une gouvernance écoresponsable tout en maintenant les standards de gouvernance développés dans les Plans d'action précédents, le FAAC mit en œuvre le Plan transitoire d'action de développement durable 2020-2025, lequel se voulait plus ambitieux que les précédents Plans d'action.

C'est dans ce contexte que le FAAC a examiné sa capacité à répondre aux orientations de la nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, qui en est à sa troisième version (2008-2013 prolongée jusqu'en 2015 et 2015-2020 prolongée jusqu'en 2022) laquelle comporte cinq orientations, regroupant 20 objectifs stratégiques et 40 sous-objectifs.

Alors que les orientations 1 à 4 établissent les ambitions pour un Québec prospère, vert et responsable et les moyens pour réaliser ces ambitions, l'orientation 5 fixe les modalités de gouvernance et de gestion priorisées pour que le gouvernement donne l'exemple en menant ses opérations de façon responsable, dans des domaines clés tels que l'approvisionnement et la gestion immobilière, et dans ses décisions, pour mieux tenir compte des enjeux de durabilité dans ses interventions.

Nous précisons que le FAAC n'est pas concerné par l'Orientation 2 : Agir en faveur de la nature et pour la santé, ainsi que l'Orientation 4 : Développer les collectivités durablement.

Complémentaire aux objectifs, la stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 comporte également cinq chantiers qui amèneront des ministères et organismes ciblés à collaborer pour accélérer la réalisation des mesures structurantes et stratégiques pour le Québec.

Tel que le prévoit la Loi sur le développement durable, ce cadre dirigera l'action gouvernementale pour les cinq prochaines années.

## Plan d'action de développement durable

### Orientation gouvernementale 1. - Faire du Québec un pôle de l'innovation

#### Objectif 1.1

#### Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables

La transition vers des modèles d'affaires durables est essentielle pour parvenir à une économie verte et responsable. Cette transition permet de réduire la dépendance aux ressources non renouvelables et les pressions sur l'environnement en optimisant l'utilisation des ressources en circulation.

En misant, notamment sur une utilisation optimisée des ressources à chaque étape de la vie d'un bien, le FAAC entend diminuer leurs impacts sur la planète en leur donnant une seconde vie et en optimisant les ressources déjà en circulation.

Cela implique autant la consommation que la réutilisation et priorise la réduction de l'empreinte environnementale tout en participant à la richesse du tissu social.

Enfin, la transition vers des modèles d'affaires durables nous permettra de rompre avec l'économie linéaire, où l'usage d'un produit ou service est succédé de pertes et se solde par une fin du cycle de vie d'un bien.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTIONS	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
<b>1.1.2. Accélérer le développement de l'économie circulaire</b>	- Accroître la réutilisation afin de leur donner une seconde vie et l'optimisation des ressources déjà en circulation;	Évaluation de la productivité annuelle des matières et ressources en circulation	75%	80%	85%	90%	95%
	- Moderniser le système de consigne et de collecte sélective durable, afin d'inclure les ressources réutilisables pour gérer la fin de vie des produits et créer des boucles de valorisation ou de réutilisation ;	Évaluation de la productivité annuelle des matières et ressources en circulation	-	-	-	-	-
	- Intégration au système comptable des coûts de réutilisation et d'optimisation des ressources en circulation ;	Système comptable	-	-	-	-	-
<b>1.1.3. Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres</b>	- Adopter des politiques d'approvisionnement écoresponsables auprès des producteurs et distributeurs locaux ;	Évaluation trimestrielle des acquisitions de l'organisme	75%	80%	85%	90%	95%

### Objectif 1.3

#### Favoriser la consommation responsable

Le FAAC a adopté des comportements d'achat et d'utilisation qui minimise l'empreinte écologique et favorise le bien-être humain et la justice sociale. Cela lui permet de prendre des décisions conscientes et informées lors de l'achat des biens et services, en privilégiant des produits respectueux de l'environnement, durables, usagés, recyclables ou compostables.

Cela peut inclure des choix tels que l'achat de produits locaux, fournitures de bureau, produits électroniques, mobiliers, services d'hébergement, papiers et cartons à faible empreinte carbone ou biens usagés, ainsi que la réduction de la consommation excessive, le recyclage et la réutilisation de biens et produits.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTIONS	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
<b>1.3.2. Faciliter les choix de consommation responsables et locaux</b>	- Accroître l'achat de produits durables et non-obsoletés ; - Accroître l'achat d'articles de mobiliers usagés ; - Accroître les acquisitions écoresponsables avec écoétiquette ou écocertification ;	Évaluation trimestrielle des acquisitions de l'organisme	75%	80%	85%	90%	95%
	- Réduire l'utilisation de papier et d'encre en adoptant des pratiques écoresponsables en matière de gestion documentaire;(Augmentation de la numérisation des dossiers du greffe et de la comptabilité ; Ajout de la signature (verte) aux signatures courriel des employés) ;	Évaluation des statistiques d'utilisation de l'imprimante de l'organisme	60%	65%	70%	75%	80%
	- Transmettre uniquement des formats PDF des dossiers de demande de financement par courriel aux membres du FAAC en prévision des réunions et séances au lieu de copies papier, afin de réduire l'achat et l'utilisation de papier et d'encre d'imprimante ;	Évaluation des statistiques d'utilisation de l'imprimante de l'organisme	-	-	-	-	-
	- Réduire la consommation d'énergie par les employés ;	Évaluation de la consommation d'énergie des employés	75%	80%	85%	90%	95%
	- Réduire ou substituer les électroménagers du bureau ayant une faible efficacité énergétique ;	Évaluation de la consommation d'électricité de l'organisme	75%	80%	85%	90%	95%

## Orientation gouvernementale 3. - Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec

### Objectif 3.2

#### Valoriser l'égalité et la diversité de notre société

Le FAAC, étant guidé notamment par les valeurs d'équité, d'inclusion et de diversité, a toujours considéré des employés compétents de tous horizons pour accomplir les objectifs de l'organisme.

De plus, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, nous devons disposer d'une diversité de talents.

En effet, lorsqu'une culture d'inclusion, d'équité et de diversité est valorisée elle se concrétise chez les employés notamment, par une meilleure créativité, de l'innovation, un meilleur service à la clientèle, en plus de faire évoluer les pratiques, politiques et processus pour éliminer les résistances à l'intégration et à la progression sociale de tout un chacun.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTIONS	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
<b>3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel</b>	- Favoriser un milieu de vie sain, sécuritaire et offrant un accès à la nature - Préservation et renforcement des réseaux de soutien social ;	Registre du nombre de plaintes	-	-	-	-	-
	- Accroître la participation sociale et économique de groupes sous-représentés par le biais du dialogue interculturel lors de repas-partage organisé pour les employés par le FAAC deux fois par année ;	Sondage auprès des employés	-	-	-	-	-

## Orientation gouvernementale 5. - Créer un État exemplaire qui agit en faveur du développement durable

### Objectif 5.5

#### Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable

Le virage numérique est essentiel pour assurer une croissance, augmenter notre productivité et faire face à la pénurie de main-d'œuvre.

Toutefois, le secteur numérique nécessite des infrastructures consommant notamment, beaucoup d'énergie, des ressources naturelles non renouvelables et produit des matières résiduelles nécessitant un traitement spécifique.

C'est en réponse aux aspects néfastes du virage numérique que le FAAC a mis en œuvre des mesures visant à effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTIONS	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
<b>5.5.1. Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux</b>	- Accroître la participation des avocats.es. du FAAC aux audiences de manière technologique ;	Recensement bisannuel des audiences auxquelles le FAAC a participé et le mode de participation	60%	65%	70%	70%	70%
	- Accroître les tenues des séances du FAAC par voie technologique ou téléphonique, y compris les audiences ;	Évaluation du déroulement des séances du FAAC par les membres du FAAC et la secrétaire du FAAC	60%	65%	70%	70%	70%
	- Accroître l'utilisation des outils de gestion qui concordent avec le développement durable ;	Évaluer la performance du FAAC à l'aide des grilles d'autoévaluation du guide BNQ.  Recenser les décisions de gestion du FAAC et les utilisations du guide du BNQ	70%	75%	80%	85%	90%
	- Développer des outils de communication écoresponsables : Mise en place d'un formulaire (contactez-nous) sur le site internet. - Transmission des avis de convocation par voie électronique ; - Transmission des décisions des membres du FAAC par voie électronique ;	Évaluation des statistiques des outils de communication de l'organisme	70%	75%	80%	85%	90%
	- Améliorer l'expérience utilisateur du site web du FAAC ; - Mettre à jour les modèles de documents disponibles ;	Sondage auprès des utilisateurs du site web de l'organisme et des partenaires	65%	70%	75%	80%	85%

## Objectif 5.7

### Valoriser les matières résiduelles

Dans un objectif de parvenir à une société sans gaspillage où la seule matière résiduelle éliminée est le résidu ultime, le FAAC à mise en œuvre des mesures consistant à donner aux matières résiduelles une seconde vie ou à les utiliser de manière bénéfique, plutôt que de les considérer comme des déchets à éliminer.

Cela implique de mettre en place des pratiques telles que le recyclage, la réutilisation, l'optimisation, le compostage et la récupération énergétique afin de réduire la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement et de maximiser leur potentiel de récupération.

En valorisant les matières résiduelles, le FAAC vise notamment à favoriser une économie circulaire plus durable.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTIONS	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
<b>5.7.1.</b> <b>Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles</b>	- Réduire la quantité de produits éliminés en réduisant la quantité de matières résiduelles associées à la consommation ;	Sondage auprès des employés sur les matières résiduelles associées à la consommation	70%	75%	80%	85%	90%

## Objectif 5.8

### Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables

Afin de créer un environnement propice aux modes de déplacement plus durables, le FAAC encourage ses employés à adopter des choix de transport respectueux de l'environnement, ainsi que de saines habitudes de vies.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTIONS	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
<b>5.8.2.</b> <b>Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'état.</b>	- Accroître l'utilisation des transports collectifs et actifs des employés dans le cadre de leur déplacement et de l'utilisation de la mobilité active, collective et alternative à l'auto-solo ;	Recensement bisannuel des déplacements des employés et des moyens utilisés pour les déplacements alternatifs à l'auto solo.	90%	90%	90%	90%	90%
	- Encourager les membres de son personnel à utiliser des modes de transport actifs en leur proposant divers défis tout au long de l'année ainsi qu'en les sensibilisant à la mobilité durable ;						
	- Réduire le déplacement professionnel en favorisant un contexte de télétravail opérationnel, inclusif et compréhensif ;	Évaluation de l'exercice effectif du télétravail par les employés	25%	25%	25%	25%	25%

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les tâches qui peuvent être réalisées en télétravail ;</li> <li>- Rendre disponible la formation sur l'utilisation sécuritaire et efficace des outils technologiques en contexte de télétravail ;</li> </ul>	en fonction de leurs responsabilités					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par les employés ;</li> <li>- Prévention des effets négatifs de la technologie sur la santé et le bien-être</li> <li>- Réalisation de deux activités annuelles organisés par l'organisme ;</li> </ul>	Sonder la satisfaction des employés de l'organisme.	60%	65%	70%	75%	80%

## ANNEXE : OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028 NON-RETENUS

La mission du FAAC ne permet pas l'atteinte de ces objectifs.

1.1.1.	Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable
1.2.	<b>Structurer le marché des emplois verts et verdissants</b>
1.2.1.	Assurer le développement des compétences vertes
1.2.2.	Faciliter le placement des travailleurs possédant des compétences vertes
1.3.1.	Accroître la présence des produits et services durables sur le marché
2.1	<b>Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes</b>
2.1.1.	Bonifier le réseau d'aires protégées et conservées du Québec
2.1.2.	Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec
2.2.	<b>Améliorer la santé des écosystèmes</b>
2.2.1.	Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables
2.2.2.	Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature
2.3.	<b>Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens</b>
2.3.1.	Améliorer l'accès aux milieux naturels
2.3.2.	Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature
3.1.	<b>Assurer une transition socio-écologique juste</b>
3.1.1.	Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables
3.1.2.	Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale
3.2.2.	Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité
3.2.3.	Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail
4.1.	<b>Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux</b>
4.1.1.	Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire
4.2.	<b>Accélérer la transition vers une mobilité durable</b>
4.2.1.	Accroître la part modale des déplacements actifs et collectifs
4.2.2.	Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises
4.3.	<b>Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes</b>
4.3.1.	Appuyer le développement régional durable
5.1.	<b>Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement</b>
5.1.1.	Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales
5.2.	<b>Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique</b>
5.2.1.	Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable
5.3.	<b>Investir de façon durable au profit des Québécois</b>

5.3.1.	Favoriser la croissance du financement qui répond à des critères de durabilité
5.3.2.	Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité
5.3.3.	Favoriser la croissance des obligations vertes émises par le gouvernement du Québec
5.3.4.	Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité
5.4.	<b>Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable</b>
5.4.1.	Accroître la part des acquisitions responsables
5.6.	<b>Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics</b>
5.6.1.	Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures
5.6.2.	Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation
5.8.1.	Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État
5.9.	<b>Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique</b>
5.9.1.	Accroître le pourcentage d'établissements qui adoptent une démarche de développement durable
5.9.2.	Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements
5.9.3.	Accroître la part des acquisitions responsables des établissements
5.9.4.	Créer des milieux de vie sains par le verdissement pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur
5.9.5.	Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation offerte

TABLEAU SYNOPTIQUE

SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTIONS	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
1.1.2.	- Accroître la réutilisation afin de leur donner une seconde vie et l'optimisation des ressources déjà en circulation ;	Évaluation de la productivité annuelle des matières et ressources en circulation	75%	80%	85%	90%	95%
	- Moderniser le système de consigne et de collecte sélective durable, afin d'inclure les ressources réutilisables pour gérer la fin de vie des produits et créer des boucles de valorisation ou de réutilisation ;	Évaluation de la productivité annuelle des matières et ressources en circulation	-	-	-	-	-
	- Intégration au système comptable des coûts de réutilisation et d'optimisation des ressources en circulation ;	Système comptable	-	-	-	-	-
1.1.3.	Adopter des politiques d'approvisionnement écoresponsables auprès des producteurs et distributeurs locaux ;	Évaluation trimestrielle des acquisitions de l'organisme	75%	80%	85%	90%	95%
1.3.2.	- Accroître l'achat de produits durables et non-obsolètes ; - Accroître l'achat d'articles de mobiliers usagés ; Accroître les acquisitions écoresponsables avec écoétiquette ou écocertification ;	Évaluation trimestrielle des acquisitions de l'organisme	75%	80%	85%	90%	95%

	- Réduire l'utilisation de papier et d'encre en adoptant des pratiques écoresponsables en matière de gestion documentaire;(Augmentation de la numérisation des dossiers du greffe et de la comptabilité ; Ajout de la signature (verte) aux signatures courriel des employés) ;	Évaluation des statistiques d'utilisation de l'imprimante de l'organisme	60%	65%	70%	75%	80%
	- Transmettre uniquement des formats PDF des dossiers de demande de financement par courriel aux membres du FAAC en prévision des réunions et séances au lieu de copies papier, afin de réduire l'achat et l'utilisation de papier et d'encre d'imprimante ;	Évaluation des statistiques d'utilisation de l'imprimante de l'organisme	-	-	-	-	-
	- Réduire la consommation d'énergie par les employés ;	Évaluation de la consommation d'énergie des employés	75%	80%	85%	90%	95%
	- Réduire ou substituer les électroménagers du bureau ayant une faible efficacité énergétique ;	Évaluation de la consommation d'électricité de l'organisme	75%	80%	85%	90%	95%
<b>3.2.1.</b>	- Favoriser un milieu de vie sain, sécuritaire et offrant un accès à la nature - Préservation et renforcement des réseaux de soutien social ;	Registre du nombre de plaintes	-	-	-	-	-
	- Accroître la participation sociale et économique de groupes sous-représentés par le biais du dialogue interculturel lors de repas-partage organisé pour les employés par le FAAC deux fois par année ;	Sondage auprès des employés	-	-	-	-	-
<b>5.5.1.</b>	- Accroître la participation des avocats.es. du FAAC aux audiences de manière technologique ;	Recensement bisannuel des audiences auxquelles le FAAC a participé et le mode de participation	605	65%	70%	70%	70%
	- Accroître les tenues des séances du FAAC par voie technologique ou téléphonique, y compris les audiences ;	Évaluation du déroulement des séances du FAAC par les membres du FAAC et la secrétaire du FAAC	60%	65%	70%	70%	70%

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître l'utilisation des outils de gestion qui concordent avec le développement durable ;</li> </ul>	<p>Évaluer la performance du FAAC à l'aide des grilles d'autoévaluation du guide BNQ.</p> <p>Recenser les décisions de gestion du FAAC et les utilisations du guide du BNQ</p>	70%	75%	80%	85%	90%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des outils de communication écoresponsables : Mise en place d'un formulaire (contactez-nous) sur le site internet.</li> <li>- Transmission des avis de convocation par voie électronique ;</li> <li>- Transmission des décisions des membres du FAAC par voie électronique ;</li> </ul>	Évaluation des statistiques des outils de communication de l'organisme	70%	75%	80%	85%	90%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'expérience utilisateur du site web du FAAC ;</li> <li>- Mettre à jour les modèles de documents disponibles ;</li> </ul>	Sondage auprès des utilisateurs du site web de l'organisme et des partenaires	65%	70%	75%	80%	85%
<b>5.7.1.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la quantité de produits éliminés en réduisant la quantité de matières résiduelles associées à la consommation ;</li> </ul>	Sondage auprès des employés sur les matières résiduelles associées à la consommation	70%	75%	80%	85%	90%
<b>5.8.2.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître l'utilisation des transports collectifs et actifs des employés dans le cadre de leur déplacement et de l'utilisation de la mobilité active, collective et alternative à l'auto-solo ;</li> <li>- Encourager les membres de son personnel à utiliser des modes de transport actifs en leur proposant divers défis tout au long de l'année ainsi qu'en les sensibilisant à la mobilité durable ;</li> </ul>	Recensement bisannuel des déplacements des employés et des moyens utilisés pour les déplacements alternatifs à l'auto solo.	90%	90%	90%	90%	90%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire le déplacement professionnel en favorisant un contexte de télétravail opérationnel, inclusif et compréhensif ;</li> <li>- Identifier les tâches qui peuvent être réalisées en télétravail ;</li> <li>- Rendre disponible la formation sur l'utilisation sécuritaire et efficace des</li> </ul>	Évaluation de l'exercice effectif du télétravail par les employés en fonction de leurs responsabilités	25%	25%	25%	25%	25%

outils technologiques en contexte de télétravail ;						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par les employés ;</li> <li>- Prévention des effets négatifs de la technologie sur la santé et le bien-être</li> <li>- Réalisation de deux activités annuelles organisés par l'organisme ;</li> </ul>	Sonder la satisfaction des employés de l'organisme	60%	65%	70%	75%	80%

